

RESIDENCE**WINSTON CHURCHILL**

Av. W. Churchill, 232-236

B-1180 BRUXELLES

N° BCE : **BE0850088994****c/o Citya Bruxelles S.A.****Agence d'UCCLE**

Rue Basse 21/23

B-1180 BRUXELLES

N° BCE : **BE 0430.800.556**

Lot : 1 4T2	N° Client	0000243168
Date document		28/02/2024
Date d'échéance		22/03/2024
Q-P Fds de roulement		453,80 €

Le 28/02/2024

DECOMPTE DE CHARGES 01/12/22- 30/11/23

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité**Annie LEMAIRE**

Tél : 02/373.38.11

Mail : anlemaire@citya-belgium.be

Pour plus d'informations, consultez le site internet de votre copropriété en suivant le chemin d'accès suivant : <https://www.nexity-belgium.be/> => MON ESPACE CLIENT SYNDIC => Votre agence Lamy

Votre login : 0000243168

Votre Password : 16886

Instruction pour votre paiement**Total décompte(s) ci-joint(s)** -457,37 €**Solde au 28/02/2024¹** 433,18 €¹ Date dernière mise à jour banque**A vous rembourser par la copropriété** -24,19 €

Facture n°	13400	Lot	1 4T2 0000243168	
------------	-------	-----	------------------	--

DECOMPTE DE CHARGES 01/12/22- 30/11/23

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 FRAIS DE CONCIERGERIE	86 905,02	109 / 10040		943,49
1-100 DEPENSES COURANTES	17 486,63	109 / 10040		189,84
1-200 FRAIS ASCENSEURS	32 294,49	1060 / 90212		379,47
1-300 FRAIS DE GESTION	35 345,39	109 / 10040		383,73
1-400 FRAIS GARAGE	957,00	109 / 10040		10,39
1-500 FRAIS DU PARC	13 438,84	109 / 10040		145,90
1-600 DECOMPTE CHAUFFAGE & EAU	79 634,58	391,84 / 79635,15		391,84
2-000 FRAIS DE CONSERVATION	59 843,13	109 / 10040		649,69
2-600 TRAVAUX CHAUFFAGE	4 336,12	106 / 9785		46,98
3-000 TRAVAUX SVT DECISION AG	18 519,13	109 / 10040		201,06
4-901 INDEM. EMMENAGEMENTS/DEMENAGEMENTS				37,18
4-904 PLAQUETTES NOMINATIVES				31,18
5-977 PRELEVEMENT SUR LE FDS DE RESERVE	-18 519,13	109 / 10040		-201,05
				3 209,70
7-970 PROVISIONS MENSUELLES	-337 771,95	3667,08 / 337772,88		-3 667,07
				-3 667,07
Détails des frais privatifs	68,36			
Déménagement	37,18			
Plaquettes Bourgeus	31,18			

Légende

1. Frais "locataires"
2. Frais "propriétaires"
3. Exécution décision(s) AG
4. Frais privatifs "locataires"
5. Frais privatifs "propriétaires"
6. Appel de provisions ou de fonds
7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot -457,37